



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 17 DU 1ER MARS 2011**

---



---

**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

---

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié  
portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE**

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> mars 2011

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1<sup>er</sup> - rubrique A « Réglementation et Administration Générale » - sous-rubrique « Circulation » - de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE est complété comme suit :

« A – REGLEMENTATION ET ADMINISTRATION GENERALE :

Circulation :

A1 - Cartes grises, à l'exception des véhicules non repris au fichier informatisé :

aux personnes domiciliées ou non dans l'arrondissement en application du décret n° 2001-15 du 04 janvier 2001  
- certificats de situation,

A2 - Permis de conduire à l'exception des conversions de brevets militaires, aux personnes domiciliées ou non dans l'arrondissement en application du décret n° 2001-15 du 04 janvier 2001 ;

A3 - Nomination des praticiens membres des commissions médicales primaires et convocations devant ces commissions ;

A4 - Suspension des permis de conduire et interdiction de se mettre en instance en vue de l'obtention de ce titre ;

A5- Activités et actes liés à la délivrance, à la rétention et à l'annulation des permis de conduire ;

A6 - Courses cyclistes et pédestres sur la voie publique ;

A7 - Réception des déclarations de manifestations sportives dites concentrations touristiques ;

A7a - Signature des arrêtés préfectoraux portant dérogation de circulation et de stationnement des véhicules terrestres à moteur (VTM) sur les rivages de la mer, des dunes et des plages appartenant au domaine public. »

Article 2 - Le reste de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE demeure inchangé.

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

---

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

**Désignation des représentants des communes, des représentants des établissements  
publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des représentants des syndicats de  
communes et des syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération  
intercommunale(CDCI)**

Par arrêté préfectoral en date du 24 février 2011

Article 1<sup>er</sup> : Il est constaté, à l'issue de la période de dépôt des candidatures en vue de l'élection des représentants des communes, des EPCI à fiscalité propre ainsi que des syndicats des communes et des syndicats mixtes à la CDCI, qu'une seule liste de candidats pour chacun des collèges a été adressée au représentant de l'Etat par l'association des maires du Nord, et que ces listes réunissent les conditions requises.

Article 2 : En conséquence, en application de l'article L 5211-43 du CGCT, il n'est pas procédé à l'élection des représentants des différents collèges. Ceux-ci sont désignés dans l'ordre de présentation de la liste.

Article 3 : Les représentants des communes à la CDCI (25 sièges) sont désignés ainsi :

-Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (4009 habitants) : 10 sièges

- 1) Monsieur Patrick MASCLET, maire d'Arleux
- 2) Monsieur Marc PLATEAU, maire de Malincourt
- 3) Monsieur Eric BOCQUET, maire de Marquillies
- 4) Monsieur René DECODTS, maire de Cassel
- 5) Monsieur Luc WAYMEL, maire de Drincham
- 6) Monsieur Dominique HALLYNCK, maire de Saint-Jans-Cappel
- 7) Monsieur Damien DUCANCHEZ, maire de Marbaix
- 8) Monsieur Jean-Marie ALLAIN, maire de Marpent
- 9) Monsieur André-Pierre BECQUET, maire d'Uxem
- 10) Monsieur Laurent HOULLIER, maire de Rieulay

- Collège des cinq communes les plus peuplées du département : 5 sièges

- 1) Monsieur Eric QUIQUET, adjoint au maire de Lille
- 2) Monsieur René VANDIERENDONCK, maire de Roubaix
- 3) Monsieur Michel-François DELANNOY, maire de Tourcoing
- 4) Monsieur Michel DELEBARRE, maire de Dunkerque
- 5) Madame Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire de Villeneuve d'Ascq

- Collège des autres communes : 10 sièges

- 1) Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, maire de Steenvoorde
- 2) Monsieur Dominique BAILLY, maire d'Orchies
- 3) Monsieur Benjamin DUMORTIER, maire de Cysoing
- 4) Monsieur Bertrand RINGOT, maire de Gravelines
- 5) Monsieur Dominique RIQUET, maire de Valenciennes
- 6) Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, maire d'Hazebrouck
- 7) Monsieur Serge MACHEPY, maire de Solesmes
- 8) Monsieur Bernard BAUDOUX, maire d'Aulnoye Aymeries
- 9) Monsieur Thierry LAZARO, maire de Phalempin
- 10) Monsieur Jean-Luc COQUERELLE, maire de Montigny-en-Ostrevent

Article 4 : Les représentants des EPCI à fiscalité propre à la CDCI (25 sièges) sont désignés ainsi :

- 1) Monsieur André FIGOUREUX, Président de la Communauté de Communes du canton de Bergues
- 2) Monsieur Gilles PARGNEAUX, Vice-Président de Lille Métropole Communauté Urbaine
- 3) Monsieur Jacques LEGENDRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai
- 4) Monsieur Alain VANWAEFELGHEM, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- 5) Monsieur Marc DELANNOY, Président de la Communauté de Communes Flandres Lys
- 6) Monsieur François LOUVEGNIES, Président de la Communauté de Communes du Guide du Pays de Trélon
- 7) Monsieur Alain POYART, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes
- 8) Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis
- 9) Monsieur Bernard DEBEUGNY, Vice-Président de la Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys
- 10) Madame Marie-Thérèse RICOUR, Présidente de la Communauté rurale des Monts de Flandre
- 11) Monsieur Alain FREHAUT, Président de la Communauté de Communes du Bavaisis
- 12) Monsieur Christian POIRET, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- 13) Monsieur Jacques DERIGNY, Président de la Communauté de Communes Action Fourmies et environs
- 14) Monsieur Rémy PAUVROS, Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- 15) Monsieur Michel DELEPAUL, Président de la Communauté de Communes de Weppes
- 16) Madame Monique HERBOMMEZ, Présidente de la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe
- 17) Monsieur Alain BOCQUET, président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- 18) Monsieur Luc MONNET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle
- 19) Monsieur Jean-Jacques CANDELIER, Président de la Communauté de Communes du cœur d'Ostrevent
- 20) Monsieur Joël WILMOTTE, Président de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois
- 21) Monsieur Jérôme DARQUES, Président de la Communauté de Communes de la Voie Romaine
- 22) Madame Valérie LETARD, Présidente de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- 23) Monsieur Yves MARECAILLE, Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis
- 24) Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Président de la Communauté de Communes Espace en Pévèle
- 25) Monsieur Philippe LETY, Vice-Président de la Communauté des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe

Article 5 : Les représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes à la CDCI (3 sièges) sont désignés ainsi :

- 1) Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Président du SIVOM Alliance Nord-Ouest
- 2) Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN
- 3) Monsieur Bernard BROUILLET, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes

Article 6 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, transmis à Mesdames et Messieurs les maires du département, Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département, Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats de communes et des syndicats mixtes du département et Messieurs les sous-préfets, et affiché en préfecture du Nord, en sous-préfectures, dans les mairies, au siège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et au siège des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

# TABLE DES MATIERES

## DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GUTTON, sous-préfet de DUNKERQUE ..... 1

## DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Désignation des représentants des communes, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération intercommunale(CDCI) ..... 1

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**